



**PRÉFET
DU MORBIHAN**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté préfectoral du 9 décembre 2025, une enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale, présentée par le président de Lorient Agglomération, dont le siège social est situé Quai du Péristyle – CS 20001 – 56314 Lorient relatif au classement du système d'endiguement de la grande plage de Gâvres, avec travaux est prescrite à la mairie de Gâvres **du mardi 20 janvier 2026 à 9h00 au jeudi 5 février 2026 à 17h00**, soit pour une durée de 17 jours.

Le dossier soumis à enquête publique contient les documents suivants :

- l'arrêté d'ouverture d'enquête
- 1 dossier produit par les bureaux d'études Antea Group et TBM Environnement
- l'avis du bureau de la CLE du SAGE Blavet reçu le 1er octobre 2024
- l'avis de la CLE du SAGE Blavet du 16 mai 2025

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique sera consultable en version papier et à partir d'un poste informatique à la mairie de Gâvres où toute personne pourra en prendre connaissance sur place, aux jours et horaires habituels d'ouverture au public de celle-ci. Ce dossier sera également consultable avec l'avis d'enquête publique sur le site Internet des services de l'État du Morbihan (<https://www.morbihan.gouv.fr>) ainsi que sur le registre dématérialisé : <https://www.registre-numerique.fr/ep-systeme-endiguement-gavres> pendant toute la durée de l'enquête.

Toute précision ou information complémentaire sur le projet pourra être demandée auprès de Lorient Agglomération – Direction Nature Environnement – Service Prévention des Inondations et Submersions marines – dne@agglo-lorient.fr

Monsieur Bernard Boulic, responsable bureau d'études en retraite, est désigné en qualité de commissaire enquêteur. Il se tiendra à la disposition des personnes intéressées pour recueillir leurs observations orales ou écrites au cours des permanences suivantes à la mairie de Gâvres :

- mardi 20 janvier 2026 de 9h00 à 12h00
- vendredi 30 janvier 2026 de 14h00 à 17h00
- jeudi 5 février 2026 de 14h00 à 17h00

Le public pourra consigner directement ses observations et propositions pendant toute la durée de l'enquête, sur le registre d'enquête établi sur feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur à la mairie de Gâvres ou les adresser par correspondance à la mairie de Gâvres – avenue des Sardiniers – 56680 Gâvres ou par courriel à l'adresse suivante : ep-systeme-endiguement-gavres@mail.registre-numerique.fr ou directement sur le registre dématérialisé via le lien suivant : <https://www.registre-numerique.fr/ep-systeme-endiguement-gavres>

Les observations et propositions du public transmises par voie postale ainsi que les observations écrites reçues par le commissaire enquêteur, lors des permanences mentionnées, ci-dessus, seront consultables à la mairie de Gâvres. Les observations et propositions du public transmises par voie électronique seront consultables sur le registre dématérialisé : <https://www.registre-numerique.fr/ep-systeme-endiguement-gavres> pendant toute la durée de l'enquête.

Les observations et propositions du public sont communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête publique.

A l'issue de l'enquête, toute personne pourra prendre connaissance auprès du préfet du Morbihan (direction départementale des territoires et de la mer du Morbihan - service eau, nature et biodiversité) et à la mairie de Gâvres du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur. Ces éléments seront également publiés sur le site Internet des services de l'État dans le Morbihan (<https://www.morbihan.gouv.fr>).

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure sera une autorisation environnementale au titre de l'article L.181-1-1° du code de l'environnement, assortie de prescriptions, délivrée par le préfet du Morbihan, ou un refus.